



Arnaque ... _1€ de connexion =en vrai un abonnement!!!!

Par **31 ISA**, le **06/11/2008** à **14:55**

Bonjour,rnrnJe suis allée sur un site et j'ai validé une connexion pour 1€ les 30mn.Il m'a été débité 79€80(Je ne suis pas la seule dans ce cas....).rnrnJ'ai pu grace à votre site me désabonner.....merci!!!!!! car en fait il était écrit en tout petit lors de la validation du paiement 1€ que c'était un abonnement...il a été validé car la publicité ne le mentionnait pas bien sur....rnrnC'est pour moi un abus et une arnaque....80€ ce n'est pas rien...rnrnJ'ai contacter la société ... qui m'a menacé de porter plainte contre moi si je demandai un remboursement à ma banque(art L132-4 du code monétaire et financier -plainte pour fraude) ou si je portais plainte auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal grande instance avec constitution de partie civile et demande de dommage et intérêts(art 313-1 du code pénal).Elle m'a précisé que pour toutes contestations, elle me demanderait 38€ de dédommagement!!!rnrnQu'est ce que je risque si je demande une opposition de ma banque? Il y a t il une autre démarche à suivre pour me faire rembourser?rnrnJe vous remercie,